

Campagne contre le commerce des ailerons de requins en Polynésie



Depuis 2003, Longitude 181 NATURE mène une campagne contre le trafic des ailerons.

Cette campagne s'est d'abord concentrée sur la Polynésie française qui possède l'un des plus vastes territoires marins au monde : 5 millions de km², la taille de l'Europe ! Notre objectif était **d'obtenir l'interdiction du commerce des ailerons de requins en Polynésie et la création du premier sanctuaire dédié aux requins**, seul garant du maintien des populations à long terme.

Une lettre pétition qui a fait le tour du monde

La « *Lettre ouverte* », adressée au Gouvernement Polynésien dès septembre 2003, s'est appuyée sur une pétition qui a été largement reprise par nos adhérents, par nos partenaires (Plongée on line, Fondation Nature et Découvertes, magazine Océans), et par des milliers de sympathisants. Elle a été relayée par de nombreuses personnalités du monde de la plongée, des associations, des magasins, de sites internet, et bien d'autres !

Début 2004, Didier Alpini, notre contact à Tahiti, **a remis officiellement au Ministre de l'Environnement polynésien, les premiers milliers de pétitions** collectées. En retour, le Ministre, sensible à notre appel, a annoncé l'adoption prochaine d'une loi interdisant le commerce des produits dérivés des requins. Mais les atermoiements ministériels, puis les changements de gouvernement successifs, ont mis le texte dans les oubliettes....

40 000 signatures pour les requins

Nous avons redoublé d'effort pour collecter de nouvelles signatures, faire connaître le danger que courent les requins. Nous avons maintenu la pression pendant deux ans et demi. La pétition a reçu plus de 40 000 signatures ! venues de toute la France métropolitaine, mais aussi des autres pays d'Europe, d'Australie, Afrique du sud, Sénégal, Etats-Unis... Chaque semaine, nous avons adressé des centaines de signatures au gouvernement Polynésien.

Après plusieurs entretiens et de nombreux échanges par mail, M. Handerson, **Ministre du Développement Durable, nous signifiait enfin en avril 2006 l'engagement du gouvernement pour la protection des requins !** Cet engagement se place dans le cadre d'un ambitieux programme de développement durable pour la Polynésie.

Le gouvernement polynésien s'engage à protéger les requins!

Le décret du 12 avril 2006, suivi d'une loi polynésienne en octobre 2007, instaure désormais :

- l'interdiction du commerce des ailerons ainsi que la pêche des requins pour les ailerons, dents et mâchoire,
- le classement des requins en animaux protégés,
- la création de sanctuaires dans les passes des îles de Polynésie.